## Intervention de S.E.M. Léo Mérorès, Président du Conseil économique et social, à la 41<sup>ième</sup> session de la Commission de la population et du développement

## New York, le 10 avril 2008

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de cette invitation à prendre la parole devant la Commission de la population et du développement, en ma qualité de Président du Conseil économique et social. Cette interaction longtemps souhaitée entre le Conseil et ses commissions techniques devient une réalité, grâce aux réunions désormais régulières entre le Bureau du Conseil et les Présidents des commissions techniques, au début de l'année et pendant la session de fond de l'ECOSOC en juillet, et grâce aujourd'hui à l'initiative que vous avez prise de solliciter un échange direct avec nous. Il y a tout lieu de se féliciter de cette cohérence institutionnelle qui renforce la visibilité de nos travaux et contribue à accroitre l'attention portée à l'agenda du développement de l'ONU.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la contribution que la Commission de la population et du développement apportera à la session du Conseil de cette année, contribution que je souhaite ici encourager. Comme vous le savez peut-être, les sessions du Conseil ont été réformées et redynamisées. Le Conseil procède en effet à un Examen ministériel annuel (*Annual Ministerial Review*) sur un grand thème de développement et à un état des lieux pour dégager les grandes lignes d'action publique au plan national et international à même d'améliorer la situation. Le Conseil est ainsi devenu le « gardien » des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'instance au sein de laquelle les Etats membres peuvent de concert décider d'accélérer leur action pour maintenir le cap des OMD. Cette année, l'examen ministériel annuel est consacré aux objectifs

internationaux de développement durable. Les débats que vous avez eus ces derniers jours donnent certainement matière à contribution à la session de l'ECOSOC de juillet, car la répartition spatiale de la population et l'urbanisation sont au cœur du développement durable. Elles constituent un exemple patent de l'imbrication des dimensions sociale, économique et environnementale, caractéristique de l'idée même du développement durable. La croissance des villes étant un phénomène majeure et inévitable de l'évolution de l'humanité, vos travaux nous donneront une perspective de long terme qui doit et devra de plus en plus être prise en compte dans la planification du développement.

De la même façon, en 2009, vos travaux sur la contribution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux objectifs de développement internationaux intéresse directement notre Examen ministériel annuel, qui sera consacré aux objectifs de santé publique à l'échelle mondiale. Votre contribution nous sera donc là aussi précieuse. A cet égard, je salue la proposition faite par le Bureau de votre Commission d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa 42 ième session un nouveau point consacré à la pertinence de vos travaux vis-à-vis des thèmes retenus pour le débat de haut niveau de l'ECOSOC. Un tel dispositif contribuerait à systématiser l'interaction entre nos deux organes, en visant davantage d'intégration et une réelle synergie entre les programmes de travail pluriannuels adoptés par chaque instance.

Les modalités concrètes de l'interaction entre la commission et le Conseil au débat de haut niveau restent à déterminer. On peut envisager une intervention orale du Président de la Commission en plénière de l'ECOSOC ou lors des nombreuses tables rondes qui ont lieu au cours de l'Examen Ministériel annuel, pour présenter un résumé analytique du contenu des débats et des textes de consensus adoptés par la Commission sur le thème de l'urbanisation.

L'Examen Ministériel Annuel intègre les dimensions nationales, régionales et mondiales. Au plan national, il constitue une opportunité pour les pays qui le souhaitent

de faire des « Exposés nationaux » sur leur stratégie de développement, et ce sur la base du volontariat, afin de présenter les progrès réalisés dans les domaines de l'agenda du développement de l'ONU. En combinant ainsi examen à échelle mondiale, débats thématiques et exposés nationaux, l'Examen ministériel établit un pont entre les aspects opérationnels et normatifs du développement. Des consultations régionales permettent aux pays d'une même région de débattre des voies et moyens d'honorer leurs engagements, à l'instar des consultations qui ont eu lieu à Brasilia l'an passé. Mais ces consultations régionales n'ont pas été jusqu'à présent la norme, et j'invite les membres de la Commission à envisager d'accueillir de telles consultations l'an prochain afin d'apporter la dimension régionale à l'Examen ministériel annuel, qui est lui de nature 'mondiale'.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'interaction entre les commissions techniques et le Conseil, nous organisons un dialogue avec les Présidents de tous les organes techniques au cours du segment de coordination du Conseil, consacré cette année à l'éradication de la pauvreté, thème de l'Examen ministériel annuel de l'an passé et dont nous assurons à présent le suivi. Nous comptons là également sur la participation du Président de la Commission et de sa contribution au débat thématique sur la pauvreté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi de revenir à présent sur l'une des composantes majeures et nouvelles du débat de haut niveau de cette année de l'ECOSOC, à savoir le Forum de la coopération pour le développement (FCD). Institué par le Sommet mondial de 2005 dans le contexte du renforcement du rôle de l'ONU dans la promotion d'un cadre cohérent de coopération internationale, le Forum contribue à la concrétisation du « partenariat mondial pour le développement » auquel les Etats membres ont souscrit dans la Déclaration du millénaire. Il apporte ainsi la preuve de l'engagement des Gouvernements à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'aide internationale. Fruit d'un processus

participatif, ces débats donneront lieu à de grandes orientations et à des recommandations sur les politiques à mener en la matière.

Le Forum a reçu mandat d'examiner les tendances de la coopération internationale pour le développement, de promouvoir la cohérence entre les grands acteurs de la coopération, y compris bilatéraux, et de renforcer les liens entre la production normative et les activités opérationnelles des Nations Unies. Des synergies existent entre les débats qui auront lieu au FCD et les travaux de cette Commission, car les questions démographiques définissent des tendances lourdes qui vont modeler les rapports nord-sud et, partant, l'importance de l'aide au développement. L'efficacité de l'aide aux populations, l'apport de la coopération sud-sud dans ce cadre, la question de l'allocation de l'aide entre les différents secteurs et les différents pays, sont autant d'exemples de thématiques intéressant les deux instances. En contribuant au renforcement des liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation dans son ensemble, le Forum contribuera aussi à rapprocher les travaux des organes spécialisés, à l'instar de la Commission de la population, des politiques d'aide au développement en tant que tel et des modalités concrètes que revêt cette politique.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Le rapport de la Commission de la commission de la population et du développement sera cette année encore présenté au Conseil économique et social dans le cadre du « segment général », au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet. Si l'examen des rapports des commissions techniques a relevé, jusqu'à présent, d'un exercice de procédure, notre ambition aujourd'hui est d'impliquer pleinement les commissions dans ce débat, en organisant par exemple un événement spécifique où leurs travaux recevraient toute l'attention qu'ils méritent. Les modalités de cette manifestation sont actuellement à l'étude et seront bientôt définies.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement du champs de compétence de l'ECOSOC aux problématiques de la consolidation de la paix et aux situations d'urgence humanitaire, le Conseil a l'intention d'utiliser l'expertise technique de ses organes subsidiaires dans les différents domaines d'action de la Commission de la consolidation de la paix (CCP). Dans ce cadre, j'ai demandé à chaque commission de me transmettre le 9 juin 2008 au plus tard une liste des domaines de leur compétence qui pourrait être utile aux travaux de la dite Commission. La perspective démographique qu'apporte la Commission de la population et du développement peut être d'un très grand intérêt dans ce contexte.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Les opportunités d'interaction entre le Conseil et la Commission ne manquent pas. Elles n'ont même jamais été aussi nombreuses et montrent bien que la cohérence du système institutionnel de l'ONU marque des points. Vous pouvez compter sur moi pour traduire les convergences que je viens de souligner en des actions communes lors de la session de fond du Conseil en juillet prochain et au delà. L' « agenda du développement » de l'ONU et les problématiques de population sont intrinsèquement liés. Il nous incombe d'en tirer les conclusions qui s'imposent dans le fonctionnement des organes intergouvernementaux et dans les décisions qu'ils prennent.

Encore une fois, je vous remercie de l'opportunité que vous m'avez donnée d'échanger directement avec la Commission, et je vous souhaite plein succès pour la suite et la fin de vos travaux.